

Logisticiens : mesurer l'impact des textes Post LubrizolRef. **EV07-2**
Durée : 1.0 jour(s) / 7.0 heures

Permettre une meilleure compréhension et une appropriation des enjeux réglementaires liés aux textes parus en relation avec l'accident Lubrizol

 **Pré-requis :**

Connaissance de base de la réglementation ICPE

 **Personnes concernées :**

Responsables HSE de sites de logistiques, d'entrepôts, Exploitants d'entrepôts, Toutes fonctions en lien avec l'exploitation d'entrepôts, Architectes

 **Objectifs :**

- Rendre compréhensible les évolutions réglementaires post Lubrizol
- Mettre en lumière les principales contraintes et les échéances d'application
- Etre en capacité d'identifier les nouvelles contraintes obligatoires pour son/ses activité(s)

 **Programme :****Partie 1 : la réglementation Entrepôts**

Décryptage des nouvelles rubriques ICPE, définitions à retenir, déterminer son classement au regard des nouvelles rubriques
Compréhension des nouveautés réglementaires en particulier la modification de l'arrêté du 11 avril 2017 (rubrique 1510)
Harmonisation avec les règles post-Lubrizol : POI, Etudes de dangers, Plan de défense incendie, Formation, information
Temporalité des évolutions

Partie 2 : le stockage des liquides inflammables et combustibles

Qui est concerné, définitions à retenir
Conditions de stockages des liquides inflammables et liquides combustibles en réservoir mobile et/ou fixe
La stratégie de mise en rétention
Les règles Incendie à respecter
Etat des stocks
Temporalité des évolutions

Partie 3 : Evolutions récentes réglementaires - Perspectives 2021

Rétrospectives des principales évolutions (hors lubrizol) : ICPE, Economie circulaire
Perspectives 2021 : Post Lubrizol (textes en attente, guides, etc.), ICPE, Economie circulaire (gestion des déchets notamment)

 **Démarche pédagogique :**

Exposés théoriques illustrés
La formation est animée par un formateur :
- disposant d'une qualification spécifique de formateur selon les procédures de qualification de Bureau Veritas
- justifiant d'une expérience terrain confirmée dans le domaine concerné



Evaluation et validation :

Evaluation continue et délivrance d'une attestation de formation